

Orientations Budgétaires 2020

*Budget Principal
et Budget annexe « Aéroport d'Avignon »*

A V I S



14 Octobre 2019

Président de la Commission Finances et Fonctionnement
Jacques CABUZEL

Assisté de Christiane GAU

Rapporteur
Didier ROULET

Sur le Budget Principal

Avis adopté à l'unanimité des 127 conseillers présents

Sur le Budget Annexe « Aéroport d'Avignon »

Avis adopté à l'unanimité des 127 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Budget Principal

1. Le contexte économique

Ces orientations, tant sur le plan régional, national qu'international, s'inscrivent dans un contexte d'incertitude économique, de bouleversements climatiques et d'une révolution numérique mondiale.

Si le FMI prévoyait une reprise de la croissance mondiale au cours du 2^{ème} semestre 2019, les tensions géopolitiques et les incertitudes liées au Brexit peuvent faire craindre un fléchissement de cette tendance en 2020.

2. Les Orientations Budgétaires 2020

2. 1. Les projections budgétaires

2.1.1 *La section de fonctionnement*

Les Orientations Budgétaires 2020 sont construites sur la base des résultats projetés de l'année 2019 et tendent vers la stabilité :

- Stabilité des recettes : la Région prévoit des recettes de fonctionnement 2020 à hauteur de 2.016 Md€ soit une progression de 0.4 % (+8.6 M€) par rapport au BP 2019.
- Relative stabilité des dépenses : la Région prévoit des dépenses de fonctionnement 2020 d'un montant de 1.710 Md€, en augmentation de 1.97 % par rapport au BP 2019.

2.1.2 *La section d'investissement*

La Région se fixe un objectif global d'investissement en 2020 de 600 M€ ; le montant estimé pour 2019 est de 590 M€.

2.2. L'endettement

A fin 2019, l'encours prévisionnel de la dette, incluant le crédit-bail, devrait s'élever à 2.731 Md€. Le montant prévisible de la dette à fin 2020 n'est pas mentionné, mais la Région se fixe les objectifs suivants :

- Un taux d'épargne brute aux environs de 17% en 2020
- Une capacité de désendettement proche de 8 années à fin 2020.

3. Avis du CESER

3.1 Sur les projections budgétaires

Les projections relatives aux recettes sont très détaillées et font apparaître une baisse prévisible de la plupart des postes de recettes en fonctionnement. Cette baisse est compensée par une hausse prévue de la fraction de TVA perçue par la Région. Pour mémoire, les dotations de l'Etat dans leur ensemble représentent aujourd'hui moins de 5% des recettes globales de fonctionnement de la Région.

A contrario, les dépenses de fonctionnement sont peu détaillées. Un focus est fait sur les dépenses de personnel ; ce poste, certes non négligeable, ne représente « que » 16% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les prévisions d'investissement, d'un montant de 600 M€, sont en légère progression. Il aurait été intéressant de connaître plus précisément les orientations de la Région.

Ainsi, notamment des cessions d'actifs, pour un montant de 105 M€, ne sont pas expliquées sur leur fondement et sur l'utilisation des fonds recueillis, au-delà du financement de tablettes pour les lycéens à hauteur de 22 M€.

Même si, dans le cadre du futur Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027, l'Exécutif entend « redoubler » d'efforts en matière de santé, le CESER s'inquiète de voir fléchir, dès 2020, des investissements dans ce domaine, au détriment d'investissements indispensables dans les compétences principales de la Région. Un exemple en est donné par le projet d'investissement de 6 M€ consacrés à la reconstruction du SAMU alors que la Région a un grand retard en matière d'accessibilité des lycées.

Concernant l'endettement, le CESER constate la diminution programmée de l'encours de la dette qui devrait passer de 2.775 Md€ au CA 2018 à une projection de 2.731 Md€ en 2019.

Aucune prévision chiffrée de la dette n'est donnée pour la fin de l'année 2020, mais les ambitions annoncées par l'Exécutif paraissent modestes car en retrait par rapport à 2018 en ce qui concerne la capacité de désendettement et les prévisions de taux d'épargne brute.

Le CESER s'inquiète de ne pas voir évoquée une éventuelle accélération dans l'obtention de fonds Européens. En effet, 2020 est la dernière année de la programmation pluriannuelle (2014-2020). Les fonds non utilisés ne feront pas l'objet d'un report et inciteraient l'Europe à diminuer la dotation future.

3.2 Sur les actions régionales

Ce Rapport sur les Orientations Budgétaires appellerait plus d'explications et de précisions. Les principales remarques et attentes relatives aux politiques mises en œuvre sont présentées ci-après :

L'aménagement du territoire

A la suite de l'adoption du SRADDET, en Juin dernier, par l'Exécutif régional, l'année 2020 doit être consacrée à la mise en place des mesures d'accompagnement de sa future mise en œuvre opérationnelle. Le CESER attend donc que ces mesures soient bien identifiées au prochain Budget régional 2020, et que les mesures opérationnelles apparaissent dès les orientations pour 2021.

Le CESER relève le renforcement de l'action régionale déployée dans le cadre des FRAT (Fonds Régional d'Aménagement Territorial) et des CRET (Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial), mais aurait souhaité un fléchage thématique de ces dispositifs dès les orientations budgétaires, pour avoir des indications sur les domaines impactés.

L'emploi et le développement économique

Le CESER regrette l'absence d'état des lieux précis et d'évaluation des OIR (Opérations d'Intérêt Régional) ainsi que des aides et dispositifs dans le cadre du FIER (Fonds d'Intervention Economique Régional).

La culture

Trois axes nouveaux sont annoncés dans ces orientations : le rapprochement (non expliqué) de la Régie culturelle et de l'Arcade, des mesures en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, le démarrage des travaux de reconversion de la « Villa méditerranée ».

Mais les modalités de mise en œuvre ne sont pas précisées, faisant craindre un resserrement du budget alloué à la Culture.

Le tourisme

Le CESER se félicite de la meilleure prise en compte du Plan Climat dans sa politique touristique mais souhaite que cet effort ne se fasse pas au détriment du soutien aux entreprises du secteur.

Par ailleurs, le CESER invite la Région à initier une concertation entre les partenaires sociaux en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des salariés du secteur « tourisme », pour favoriser les recrutements et maintenir l'emploi.

Les transports

Les Orientations Budgétaires 2020 sont dans la continuité de celles de 2019 avec les évolutions en termes de politiques des transports du quotidien.

Le CESER déplore le retard pris sur les projets inscrits à l'actuel CPER, situation en grande partie imputable à l'Etat. Par ailleurs, il s'interroge sur l'articulation entre l'actuel CPER, prorogé jusqu'en 2022, et le futur CPER 2021-2027, ainsi que sur les conséquences de l'exclusion des infrastructures de transport dans ce futur CPER.

L'agriculture

La déclinaison des thématiques agricoles, forestières et maritimes n'est décrite que sur le seul volet « aménagement du territoire et développement durable » et n'intègre pas les mesures prises dans la « COP d'avance » pour l'agriculture.

Contrairement à 2019, ces mesures sont peu identifiables dans les différents chapitres du Rapport d'Orientations Budgétaires

L'environnement

La COP d'avance, priorité forte de l'Exécutif, mobilise un grand nombre de politiques sectorielles de la Région et annonce des budgets conséquents : 20% des dépenses d'intervention en 2018, 25 % en 2019, pour atteindre 33% en 2020.

Le CESER demande qu'un suivi budgétaire soit présenté chaque année lors du débat sur les Orientations Budgétaires. Il devrait être à la fois détaillé et consolidé, et ainsi permettre de donner plus de lisibilité et visibilité à cette ambition, tout en facilitant l'évaluation.

Les lycées

Le CESER exprime sa vive inquiétude sur l'insuffisance d'investissements en matière de rénovation, et sur le retard inquiétant concernant les travaux d'accessibilité.

Le démarrage des travaux de la Cité scolaire Internationale à Marseille étant annoncé, le CESER rappelle son attachement à la mixité sociale sur ce futur établissement.

La formation professionnelle – L'apprentissage

L'année 2020 marquera la fin de la compétence de la Région pour l'apprentissage. Cette évolution est assortie d'une inquiétude liée au montant très faible des dotations résiduelles qui seront versées par l'Etat.

La Région prendra également en charge en 2020 la compétence « information sur les formations et les métiers » auprès des publics collégiens, lycéens, apprentis étudiants et de leurs familles, et devrait percevoir une dotation de l'Etat estimée à 530 000 €. Le CESER alerte la région sur le fait que cette information ne doit pas reposer uniquement sur des outils numériques comme cela semble prévu, mais également sur le présentiel, en particulier pour les publics les plus fragiles.

La solidarité

S'agissant du secteur de la santé, les orientations pour 2020 affichent :

- L'ambition de répondre au problème de la désertification médicale, avec la poursuite de la contribution régionale en faveur de l'installation de médecins en zone rurale comme en zone métropolitaine en tension
- La volonté de continuer les actions dans le cadre de l'installation des Maisons Régionales de Santé pluriprofessionnelles.

Le CESER sera attentif aux moyens budgétaires qui seront alloués à ces projets.

4. CONCLUSION

Le CESER, « porte-parole » de la diversité de la société civile, souhaite que ses remarques soient prises en compte lors des arbitrages qui seront menés dans la construction du Budget Primitif 2020.

Enfin, la Commission des Finances a apprécié la présence de l'Elu régional, Rapporteur du budget, ainsi que celle du Directeur Général des services et des représentants de la Direction des Finances, pour l'exposé qu'ils ont présenté et les réponses apportées.

De même, les commissions sectorielles du CESER remercient les Elus et les personnels de la Région pour les exposés qui leur ont été présentés.

Budget annexe

« Aéroport d'Avignon »

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional, après avoir pris connaissance des Orientations Budgétaires 2020 pour le Budget annexe de l'aéroport d'Avignon, prend acte des éléments présentés.

Contributions des Commissions sectorielles

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif,
Foncier, Habitat et Logement

Emploi, Développement Economique Régional

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Culture, Patrimoine culturel

Tourisme

Transports Publics Régionaux et Eco mobilité

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Formation Professionnelle et Apprentissage

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

Dans son introduction du Rapport d'orientations Budgétaires, la Région rappelle deux éléments constitutifs de sa politique, le contexte de la loi NOTRe et du resserrement des compétences dévolues aux Régions, et sa politique volontariste en matière de lutte contre le réchauffement climatique grâce à son Plan climat une « COP d'avance ».

Bien qu'adopté au mois de Juin dernier par l'Exécutif régional le SRADDET n'entrera pas encore dans sa phase opérationnelle proprement dite en 2020. Cette année sera consacrée à l'accompagnement pédagogique des acteurs du territoire, l'installation des instances locales de dialogue et la finalisation d'un état zéro des indicateurs. Un plan de formation interne et externe des différents acteurs sera proposé et des études seront conduites afin d'accompagner les actions concrètes.

La Commission note la présentation en trois points de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable :

- Année de la biodiversité et de la nature ;
- Finalisation du dispositif d'appui aux territoires ;
- Poursuite du soutien aux activités agricoles régionales.

La Commission est essentiellement concernée par le deuxième point de cette présentation même si la création du parc naturel régional du Ventoux, la formation et l'action pour la nature en ville, et les risques naturels peuvent entrer dans son champ de compétences.

La Commission relève que l'aménagement du territoire se centre essentiellement sur des actions existantes telles que le Fonds Régional d'aménagement du territoire (FRAT) destiné aux aménagements des petites communes, la deuxième phase des Contrats d'Equilibre Territorial (CRET 2) pour les EPCI, et une action à mettre en œuvre, les contrats de proximité avec les Départements.

La Commission note qu'un bilan de la politique « montagne » a été présenté aux élus du conseil régional en juin 2019 sans que ce document n'ait fait l'objet d'une transmission au CESER pour information. La Commission demande que lui soit transmis ce bilan dont l'évaluation doit amener à de nouvelles contractualisations en 2021.

La Commission, au-delà du rapport d'orientations budgétaires, remarque, à l'occasion de la Décision Modificative n°2 (DM2), l'abondement significatif des lignes budgétaires affectés aux FRAT et aux CRET, respectivement de 3 et 7 M€. Le budget des CRET ayant déjà fait l'objet d'une augmentation de 2 M€ lors du vote du Budget Supplémentaire (BS), cela porte le montant des autorisations de programme (AP) des FRAT à 23 M€ (20 M€ au BP 2019) et celui des CRET à 47 M€ (38 M€ au BP 2019). Cet abondement est un indicateur de l'attractivité de ces fonds pour l'aménagement territorial des communes et des EPCI.

La Commission est sensible à ces actions régionales qui viennent, soit, en soutien à des petites communes sur des projets pouvant toucher à des compétences perdues par les Régions comme l'habitat, le foncier et le logement, soit en complément de projets structurants sur des intercommunalités. Toutefois, la Commission serait intéressée par un bilan comptable et thématique des FRAT et des CRET et aurait souhaité que lui soit présenté un fléchage par domaine des orientations budgétaires notamment pour ce qui concerne les actions liées au logement.

Par ailleurs, la Commission souhaiterait que lui soit présenté le nouveau dispositif à mettre en œuvre, le contrat de proximité avec les Départements.

Emploi, Développement économique Régional

Les constats

Les Orientations Budgétaires pour l'économie et l'emploi interviennent dans un contexte économique national et régional plutôt favorable en 2019 mais incertain en 2020. Elles s'inscrivent dans le bilan à mi-parcours du SRDEII et la continuité des orientations précédentes en lien avec le Plan climat.

Les objectifs affichés pour l'année 2020 s'articulent principalement autour de la poursuite de deux grandes priorités qui sont :

- La concentration des efforts et des moyens sur les filières stratégiques créatrices de valeur et d'emplois structurées autour des 8 OIR avec l'action des pôles de compétitivité
- Le soutien à la création et au développement des entreprises à travers le FIER basé sur 13 outils dédiés à l'accompagnement des entreprises et la mobilisation de crédits régionaux et européens

Au-delà de ces priorités, l'année 2020 sera consacrée à :

- L'aboutissement du dispositif Région Sud Investissement (prêt et prise de participation)
- Une étude sur la mise en place d'un nouveau fonds de participation et d'innovation notamment dans le domaine des énergies renouvelables
- La mise en œuvre opérationnelle de 3 nouveaux outils d'accompagnement en faveur des PME dans le cadre du FIER :
 - Un chèque conseil RH pour faciliter le recrutement au sein des TPE et des PME afin de lutter contre les offres d'emplois non pourvues
 - Un chèque conseil numérique pour permettre la transition numérique des PME
 - Le parcours Sud industrie 4.0
- Et la poursuite du développement du portail numérique des entreprises

Observations

Au vu des constats précédemment cités, la Commission relève :

- La volonté réaffirmée de la Région de poursuivre son action en faveur du soutien et de la création d'entreprises à travers une politique d'accompagnement soutenue et une offre diversifiée d'outils en faveur notamment des petites et moyennes entreprises
- Des évolutions favorables en termes de création d'entreprises et d'emplois, avec une diminution des défaillances d'entreprise et du taux de chômage en région (10,2 % fin 2018)
- Des premiers éléments de bilan des OIR en termes de perspectives d'investissements et d'emplois tout en soulignant que l'indicateur emploi semble peu pertinent car il est difficile d'évaluer les impacts réels dans ce domaine

Cependant, elle souligne :

- L'insuffisance de précisions sur les résultats par OIR, nécessitant un bilan par OIR et filière stratégique, le nombre de projets structurants retenus avec leurs financements (Publics /Privés) et le nombre d'entreprises accompagnées, afin d'apprécier leur mise en œuvre opérationnelle, leur difficultés éventuelles et l'évaluation des impacts en particulier sur l'emploi en région.
- Le manque de lisibilité du plan climat dans les actions en faveur du développement économique à l'exception des énergies renouvelables qui sont expressément citées.
- L'enjeu important que représentent la communication sur la politique économique et l'information sur les aides existantes pour les TPE et PME, justifiant notamment un bilan de l'activité du guichet unique et de la Banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage.

Par ailleurs, elle réaffirme que la volonté de concentration des efforts sur les filières stratégiques ne doit pas occulter la nécessité d'actions contribuant à renforcer le développement économique sur l'ensemble du territoire régional hors OIR et hors métropole. Et par là, même la Commission reste attentive sur les actions conduites au titre du programme « Territoires d'Industrie » fer de lance de la réindustrialisation des territoires.

En conclusion

La Commission estime que l'appréciation de nouvelles orientations suppose en préalable une bonne connaissance des actions régionales engagées en matière économique et de leurs résultats. Aussi, elle insiste, en vue du prochain exercice, sur l'inscription d'un état des lieux précis des OIR ainsi que des aides et dispositifs dans le cadre du FIER et de leurs effets sur les entreprises utilisatrices. Enfin une lisibilité des actions liées au plan climat, « moteur de croissance » économique serait également nécessaire.

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La Commission se réjouit avec intérêt de la présence de l' élu qui a apporté des explications relatives au rapport sur les Orientations Budgétaires, très succinct dans son contenu.

La Commission a bien constaté la volonté de l'Exécutif de poursuivre globalement les orientations de 2019.

Au titre des mesures recherche et innovation, le document traduit bien les évolutions envisageables, pointés à l'occasion du copil SRESRI de juin 2019, autour de la poursuite et du renforcement des liens avec l'écosystème régional de l'entrepreneuriat étudiant. A ce titre, il faudra s'assurer que dans l'appel à projet « Soutien à l'Entrepreneuriat Etudiant » il y ait une véritable sensibilisation et accompagnement des doctorants visés.

Elle espère que les appels à projet « recherche » orientés autour des filières stratégiques concerneront les projets collaboratifs Etablissements d'enseignement supérieur/Laboratoires/Entreprises. Le document ne le mentionne pas.

Concernant les conditions de vie étudiante, la Commission se satisfait de la poursuite des différents dispositifs liés à leur mobilité internationale notamment le FAJE, le PRAME et COFUND.

S'agissant du numérique, l'annonce d'une accélération considérable vers l'accès Très haut Débit grâce à la fibre optique est accueillie avec satisfaction.

Pour autant, cette annonce ne saurait diminuer l'inquiétude manifestée par la commission, à l'occasion du BP 2019, qui considère que les ambitions affichées en matière de numérique n'ont été que partiellement atteintes. La commission sera très attentive au montant du financement proposé au BP 2020 qui doit permettre d'atteindre les objectifs initialement fixés : le haut débit sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de l'hétérogénéité des structures mises en place pour le déploiement du haut débit, la commission veillera au respect des objectifs de chacune de ces structures sur l'ensemble du territoire régional.

Enfin, sachant que le CPER s'achèvera en 2020, la Commission prend acte de l'état de préparation par la Région du futur Contrat pour une durée de 6 ans. Elle sera attentive à ce que ce contrat maintienne les mêmes montants sur cette durée et défende dans la négociation avec l'Etat, un même niveau d'investissement sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Mme POZMENTIER a exposé clairement à l'ensemble de la Commission, les principaux axes de la politique régional en matière de politique internationale.

A ce jour, la politique de l'export à l'international, accompagnée par l'Exécutif régional passe par le programme « Team France Export » en lien avec des partenaires tels que la CCIR et Business France. La Région a accompagné 73 entreprises en 2019 et prévoit l'accompagnement de 100 entreprises en 2020.

Elle souhaite augmenter, plaider les budgets suivants 50 000 € en 2017/2018, 500 000 € en 2018/2019 et 1 400 000 pour 2020.

Le Conseil régional souhaite développer une meilleure visibilité (en intégrant en particulier les Salons de Davos et global industrie en 2020) et renforcer son attractivité.

Les services de la Région sont très impliqués sur un sujet majeur : « Méditerranée du Futur ». Après les deux premiers actes, **consacrés au climat en 2017, à la jeunesse et à l'innovation en 2018**, Méditerranée du Futur Acte 3 valorise les investissements sur les deux rives.

Trois projets structurants seront notamment développés en 2020 :

- Mission au Costa Rica
- Liban (formation/gestion des collectivités)
- La réhabilitation de la casbah d'Alger.

Mme POZMENTIER ainsi que la Commission ont souligné l'importance des procédures d'intelligence économique quant à la sélection des objectifs sélectionnés par la Région.

La Commission relève qu'il faut renforcer l'accompagnement des entreprises qui partent à l'international de manière à ce que la richesse des contacts réalisés lors des salons puisse se traduire par des résultats opérationnels.

S'agissant des projets européens, 2020 verra le démarrage des travaux de la prochaine programmation et le lancement des derniers appels à projet.

Ce sera à cet égard une année de vives négociations budgétaires par l'intermédiaire du Bureau de la Région situé à Bruxelles.

La Région présidera la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA). Il s'agit durant cette année de se préparer à l'identification des projets des espaces transfrontaliers.

La Commission se félicite de la qualité des orientations présentées sur le plan international.

L'approche européenne nous donne satisfaction et les projets dans leur ensemble sont ambitieux.

La Commission Relations Internationales accueille avec enthousiasme les travaux engagés depuis deux ans par le Président pour faire converger les fonds européens vers les Régions.

Si la dynamique régionale portée par la Région - notamment sur les fonds (MED, ALCOTRA, MARRITTIMO, IEV...) - se poursuivent, les projets et programmes nécessitent de plus amples explications pour en percevoir clairement la teneur.

La Commission aurait apprécié avoir une meilleure visibilité budgétaire des projets en lien avec l'international et percevoir une meilleure prise en compte des éléments sociaux.

Tout comme l'année 2019, le rapport sur les Orientations Budgétaires 2020 ne présente peu à pas de chiffrage de tendance.

Culture, Patrimoine culturel

La Commission fait cette année encore le constat d'une carence de détails dans des éléments fournis : le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020 présente en une vingtaine de lignes la politique culturelle envisagée !

On notera cependant que le Vice-président délégué à la Culture a été reçu par la Commission en Juin dernier pour commenter le Compte Administratif 2018, et qu'il a présenté et commenté les grands axes de la politique régionale et de sa poursuite sans ruptures de trajectoire significatives.

Dans le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020, la Commission a pu relever trois points nouveaux et significatifs pour 2020 :

- Le rapprochement de la Régie Culturelle et de l'Arcade
- Des décisions majeures qui seront prises en faveur du cinéma et de l'audiovisuel
- Un projet d'envergure avec le démarrage des travaux de reconversion du bâtiment « Villa méditerranée », pour permettre la reproduction de la grotte Cosquer

Cependant, la vision stratégique, les objectifs, les modalités de mise en œuvre, et les masses budgétaires en jeu ne sont pas développés. La Commission ne peut que s'interroger sur l'impact de ces projets sur le Budget qui sera alloué à la Culture en 2020 : quels seront les choix ou arbitrages qui devront inévitablement être opérés si la politique culturelle de la Région en 2020 devait s'exercer dans un budget identique à celui de 2019, voire encore plus contraint compte tenu du contexte budgétaire général de la Région ?

En conclusion, les éléments fournis ne permettent pas d'émettre un avis, et la Commission se contente donc de prendre acte.

Tourisme

La Commission constate que ces nouvelles orientations s'inscrivent dans la mise en œuvre des évolutions du schéma régional du tourisme adoptées en 2019. Elle partage globalement leur double objectif qui est d'une part, de renforcer la compétitivité des entreprises du secteur et l'attractivité régionale à travers les 3 marques mondiales « Provence, Alpes et Côte d'Azur » et les destinations infra régionales et d'autre part, de mieux prendre en compte les enjeux du développement durable en lien avec le Plan Climat.

Ainsi, la Commission souligne positivement les nouveaux dispositifs suivants, dont certains avaient été préconisés par le CESER, tels que :

- Le fonds de soutien à l'innovation touristique destiné à favoriser la montée en gamme des entreprises du secteur afin de faire face à la concurrence
- La mise en place d'un fonds de participation de la Région pour le financement de l'installation de branchements électriques à quai pour réduire la pollution des bateaux de croisière dans les principaux ports de la région (Marseille, Toulon et Nice)
- La décarbonisation de l'activité touristique par un ciblage de la clientèle régionale
- Le lancement du dispositif « territoires Touristiques exemplaires »
- La signature du contrat de filière « écotourisme » afin de contribuer à la dessaisonalisation.

Concernant ces nouveaux dispositifs, la Commission rappelle que l'ambition de parvenir à un développement touristique durable sur le territoire régional suppose la mobilisation de tous les acteurs : institutionnels, acteurs économiques et professionnels dans le cadre d'une stratégie et d'une gouvernance partagées afin de lutter efficacement et de manière cohérente contre les effets négatifs du tourisme de masse.

Enfin, la Commission, préoccupée par la question de l'attractivité des métiers du Tourisme, dont certains sont en tension avec des problèmes de recrutement récurrents, réitère le besoin d'engager au niveau régional une réflexion avec les entreprises du secteur, les branches professionnelles et les partenaires sociaux pour favoriser les recrutements et l'insertion dans l'emploi de manière durable, à travers l'amélioration des conditions de travail et l'accompagnement des entreprises, notamment des TPE, pour favoriser en interne l'innovation sociale dans une logique de rupture.

En conclusion, si la Commission se félicite du renforcement du plan climat dans l'évolution de la politique touristique régionale, elle insiste pour que cet effort ne soit pas au détriment du soutien des entreprises du secteur. Enfin, elle invite la Région à initier une concertation entre tous les partenaires concernés afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des salariés du secteur pour favoriser les recrutements et le maintien dans l'emploi.

Transports Publics Régionaux et Eco mobilité

Le rapport d'Orientations budgétaires 2020 sur les actions liées au transport et à l'écomobilité est condensée en trois volets, « les services ferroviaires », « les infrastructures et les grands équipements » et « les transports routiers scolaires et interurbains ».

La Commission remarque que dans son texte introductif, l'accent est mis sur les moyens mis en œuvre dans le cadre du déploiement des actions du Plan Climat, une COP d'avance, par la dématérialisation des supports de communication et la généralisation de titres de transport permanents et globaux, ainsi que sur l'étude des moyens de transport en commun moins polluants.

La Commission souligne la politique développée en matière de transport ferroviaire TER déclinant des actions de la convention SNCF-Région signée au printemps 2019, et ce, sur plusieurs points, la poursuite du redressement de la qualité de services, point faible du service rendu aux usagers, la poursuite des actions de sûreté et de lutte anti-fraude dans les gares et les trains, les travaux sur la ligne de la côte bleue et de l'étoile de Veynes, la préparation de l'enquête publique du projet Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, le lancement des premiers appels d'offre d'ouverture à la concurrence des TER.

Et enfin, la première vague de livraison des trains Régiolis, bloqués en l'absence de convention partenariale.

Pourtant, rien sur les lignes Gap Grenoble et Nice / Breil / Tende sources d'inquiétude des populations quant au devenir de ces deux axes ferroviaires, même si la Région a confirmé son engagement financier de principe sur des travaux dont SNCF Réseau doit préciser la nature et le montant. Ces travaux seront aussi soumis à un tour de table financier.

Il est à noter la liste des actions touchant à la fois au domaine des transports ferroviaires, des transports routiers avec des projets de contournements très attendus (Gap, Digne, Avignon Sud, Orange), des transports maritimes avec la mise en place du dispositif « escale zéro fumée », du transport fluvial, des transports aériens avec les travaux sur les aéroports régionaux, que la réalisation des véloroutes et voies vertes.

La Commission sera vigilante sur la déclinaison de ces orientations budgétaires dans le Budget Primitif 2020.

S'il est bien noté dans le rapport « la définition des projets d'aménagement des pôles d'échange en fonction de leur importance », ce n'est là qu'une part de l'intermodalité qui devrait être une thématique à part entière, la Région étant chef de filât de l'intermodalité selon les lois NOTRe et MAPTAM. La Commission regrette qu'il n'y ait pas un chapitre bien identifié sur ce sujet et sur les actions à mettre en œuvre.

Tout comme sur les Orientations budgétaires 2019, la Commission regrette que la programmation du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ne soit pas respectée, du fait de la difficulté de l'Etat à s'engager financièrement ; financements qui seraient lissés au-delà du CPER, jusqu'en 2022.

Ce manquement au respect du contrat met en difficulté la réalisation de certains travaux d'intérêt régional et la Commission demande à nouveau la création d'une commission d'évaluation des politiques publiques où le CESER pourrait siéger, participant ainsi pleinement à l'évaluation, selon les principes de la loi NOTRe.

La Commission relève que si certaines actions s'attachent à décliner le Plan Climat « une COP d'avance », comme le « dispositif escale zéro fumée », ou le « verdissement de la flotte des autocars », ces actions pourraient s'inscrire dans un paragraphe « environnement » dont les lignes financières se retrouverait dans le budget primitif 2020. Il serait ainsi plus aisé d'identifier le pourcentage de financement régional affecté à la lutte contre le changement climatique.

Cette proposition de fléchage est valable pour toutes les politiques régionales et permettrait d'en faciliter l'évaluation tout au long de la mandature.

Il en va de même pour le contexte social dont il n'est fait nullement cas dans ces propositions d'actions.

En conclusion, les Orientations Budgétaires 2020 sont dans la continuité de celles de 2019 malgré l'adoption, entre temps, du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET). Cette adoption aurait pu laisser penser que, malgré le fait que ce schéma ne soit pas encore validé par la préfecture, les objectifs « transports » votés par l'assemblée plénière seraient déclinés en politique d'actions dès 2020 afin de tracer les perspectives pour les années futures. Ce manque de visibilité est renforcé par l'absence d'adoption des documents de Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) et de Planification Régionale des Infrastructures de Transport (PRIT), dont les définitions et les modalités d'intégration dans le SRADDET sont détaillées dans l'Ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016.

La Commission prend acte du choix de la Région d'intégrer directement les éléments constitutifs d'une politique d'intermodalité et d'infrastructure de transport dans le SRADDET, sans pour autant élaborer ces deux documents de planification qui aurait dû faire l'objet d'une approbation en assemblée plénière des élus régionaux, documents sur lesquels le CESER aurait pu émettre un avis comme sur tout document de planification.

Cependant, comme la procédure a bien été respectée pour le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), approuvé en juin 2019, qui est intégré au SRADDET, la commission aurait souhaité que le formalisme fut respecté pour les documents PRI et PRIT, afin de disposer de la stratégie régionale dans des documents précis et synthétiques, de référence, facilement consultables, même si, seul le SRADDET est opposable aux documents d'urbanisme.

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La Commission remarque que les politiques liées à l'agriculture, à la forêt et à la pêche traditionnelle font l'objet d'un chapitre du volet aménagement du territoire et développement durable du Rapport d'Orientations Budgétaires, sans pour autant que ces politiques soient très développées.

Les actions sont ainsi regroupées en cinq thématiques qui n'expriment pas toute l'étendue de ce qui serait nécessaire au maintien et au développement d'une agriculture de qualité, aux activités forestières et maritimes, à l'agro-alimentaire, à la formation et à la recherche.

La Commission relève le lancement d'un dispositif de soutien à la Haute Valeur Environnementale (HVE) qu'il faudrait objectiver.

La Commission note l'importance d'une gestion intégrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique et de la nécessité d'irriguer les productions locales afin de pérenniser les productions emblématiques régionales.

La commission regrette que le volet consacré à la mer, la pêche et le littoral soit restreint à la seule lutte contre le braconnage alors que la Région a voté en juin 2019 un Plan Mer et Littoral qu'il aurait été intéressant de décliner en 2020.

La déclinaison des thématiques agricoles, forestière et maritimes n'est décrite que sur le seul volet « aménagement du territoire et développement durable » et n'intègre pas les mesures de l'agriculture dans la « COP d'avance ». Contrairement à l'année précédente, elles sont peu identifiables dans les différents chapitres du rapport d'orientations budgétaires.

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Ainsi que le ROB 2020 l'indique, le plan climat « une COP d'avance » est aujourd'hui la priorité de l'Exécutif régional. Il ne donne pas lieu pour autant à une bonne lisibilité en termes de suivis budgétaires.

Si la présentation au BP 2018, par grandes directions (9) et par axes (5) était intéressante, on ne la retrouve pas en 2019 et 2020 en termes de prévisionnels comme d'affectations. La Région indiquait que plus de 370 M€ avaient été consacrés en 2018 et que 450 M€ l'ont été en 2019, AP et AE confondues. Il nous semble qu'un tableau du suivi budgétaire par année en termes d'une part de dotations prévisionnelles par grandes directions et par axe donnerait davantage de lisibilité et de visibilité à cette ambition régionale et faciliterait une meilleure évaluation.

Les documents budgétaires gagneraient, pour une meilleure approche globale des problématiques, à ne pas se limiter à décrire l'environnement économique et financier (mondial, européen, national et régional), mais à l'étendre au contexte environnemental et social, notamment. Aujourd'hui, au regard des urgences climatiques, environnementales, de santé et sociales, nul ne peut les ignorer et ne pas en tenir compte dans les perspectives budgétaires.

En conclusion,

La Commission réitère son intérêt pour l'engagement de la Région sur les démarches « Zéro plastique », le congrès mondial pour la Nature, le chèque énergie... et renouvelle son vœu qu'une commission d'évaluation des politiques publiques soit mise en place avec la participation de représentants du CESER.

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

La Commission a reçu conjointement l' élu régional et des représentants des services, qui ont pu apporter des éléments et répondre aux questions et remarques des conseillers.

La Commission a pris acte des éléments qui lui ont été présentés, et formule les remarques suivantes :

Sur les constructions neuves

Les deux derniers lycées neufs annoncés par l'Exécutif ont été livrés à la rentrée de Septembre 2019 : Allauch et Châteaurenard,

Pour la future cité scolaire internationale de Marseille, les engagements en AP ont été pris au BP 2019 pour 80 M€ sur le programme dédié « A236 ». Le CESER restera attentif à l'offre pédagogique proposée ainsi que sur les critères de « recrutement » des futurs élèves afin que l'établissement puisse intégrer fortement la notion de mixité sociale et de proximité.

Les études de programmation relatives au futur lycée de Gonfaron dans le Var devraient faire l'objet d'un financement au Budget 2020 (sur le programme études et non pas « constructions neuves).

Pour ce projet, la Commission relève avec satisfaction qu'il s'agit d'une structure architecturale complète intégrant notamment un internat, mais aurait souhaité disposer d'ores et déjà de quelques éléments sur la structure pédagogique envisagée.

La Commission souligne de nouveau la tension sur la zone d'Aix Nord-Salon : hormis les travaux d'extension déjà annoncés pour la création de 250 places supplémentaires au lycée Zola, à Aix en Provence, associés à la révision de la carte scolaire sur ce secteur, aucun projet d'envergure n'est annoncé, ni en réhabilitation/extension, ni en projet nouveau.

Cependant, les projections démographiques sont alarmantes et la saturation à l'horizon de 2 à 3 années scolaires est inévitable si rien n'est entrepris rapidement.

Le projet d'un lycée sur le secteur de Fayence n'a pas été évoqué et l'on ignore s'il reste d'actualité, mais différé dans le temps, ou s'il est abandonné.

En ce qui concerne la zone appelée « diagonale du vide », le positionnement du futur lycée de Gonfaron pourrait être une réponse en termes de manque de lieux de formation pour répondre à la problématique de la formation sur cette zone. Par contre, à ce jour aucun projet n'est présent. Une réponse au moins partielle de la Région ne semble pas pour l'instant avoir fait l'objet d'une réflexion de la Région.

Sur les travaux d'amélioration et les réhabilitations

Compte tenu de ce qui précède, on est tenté de conclure que le programme A230 « Constructions neuves » ne mobilisera pas un niveau de ressources important, tant en AP qu'en CP sur le Budget régional 2020.

Et l'on peut donc espérer, si le budget d'investissement de la Direction des lycées reste constant en 2020, un redéploiement sur d'autres programmes de travaux et notamment sur celui de l'accessibilité.

Les sites concernés par des opérations significatives de travaux de réhabilitation-extension en 2020 sont les suivants : Alphonse Benoit à L'Isle sur la Sorgue (84), D Villars à Gap (05), Honorat à Barcelonnette (05), J. Cocteau à Miramas (13), Paul Augier à Nice (06), P.de Girard à Avignon (84), Saint Exupéry à Marseille (13), Vauvenargues à Aix en Provence (13), Louis martin Bret à Manosque (04)

Le projet de relocalisation du Lycée Golfe Hôtel à Hyères n'est pas encore acté malgré des acquisitions foncières annoncées en 2019 pour son extension. L'option de maintien de l'établissement sur son site actuel est à l'étude, sous réserve d'aménagements de sécurité par rapport au risque d'inondations qui impliquerait un renoncement définitif à l'occupation des surfaces du rez-de-chaussée.

Sur le Programme Prévisionnel des Investissements PPI

La Commission renouvelle sa demande de pouvoir disposer des éléments et critères qui guident les choix du Conseil régional pour localiser et programmer les nouvelles constructions ainsi que les restructurations ou les extensions. Une présentation du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) permettrait d'avoir une vision plus transparente quant à ces critères.

Dans le même esprit, il apparaît que le respect des engagements pris dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée déposés par la Région (délibérations n°15-1115 du 16 octobre 2015 et 15-628 du 26 juin 2015) ne seront pas respectés. Si la Commission entend les arguments de la Région, elle s'indigne de la non-prise en compte de cette problématique d'équité sociale, et invite la Région à se saisir fermement de la question et à présenter un état des lieux de la situation aujourd'hui, et, en fonction de ce qu'il reste à faire et en tenant compte de l'ensemble de ses contraintes techniques et budgétaires, proposer un nouveau calendrier réaliste et tenable.

En conclusion

La Commission a pris acte des éléments présentées, tout en renouvelant d'une part l'expression de sa vive inquiétude par rapport à la question de l'accessibilité, et d'autre part, sa préoccupation relative à la dégradation du bâti sur certains sites.

Formation Professionnelle et Apprentissage

Les constats

Les orientations budgétaires 2020 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 pour la formation professionnelle et l'apprentissage

Concernant la formation professionnelle

L'année 2020 est consacrée à :

- « La mise en place d'une nouvelle stratégie à travers une logique de différenciation efficace et de complémentarité » par rapport à l'Etat et ses opérateurs autour de 4 axes principaux :
 - Le maintien d'une offre de formation significative sur la filière stratégique
 - Un accompagnement financier sur les parcours individualisés
 - Un renforcement de la formation continue supérieure
 - Le déploiement du fonds d'innovation dans la formation sur des secteurs liés aux Opérations d'Intérêt Régional et aux métiers en tension
- La négociation avec l'ETAT, en lien avec la mise en place du PIC, sur le fonds d'innovation ci-dessus mentionné et sur le déploiement de l'école de la 2^{ème} chance en région
- La prise en charge effective par la Région de la compétence information sur les formations et les métiers auprès des publics collégiens, lycéens, apprentis étudiants et de leurs familles via le transfert d'une partie des missions exercées par les directions régionales de l'ONISEP. Pour permettre à la Région d'exercer cette nouvelle mission, celle-ci bénéficiera de la part de l'Etat de 530 000 € pour la mise en place d'un portail dédié. Cette nouvelle politique régionale sera mise en œuvre en lien étroit avec l'ensemble des partenaires dont notamment les acteurs économiques et le CARIF ».

Concernant l'apprentissage

L'année 2020 marquera la fin de la compétence générale de la Région dans ce domaine au profit des branches professionnelles. Elle sera à la fois une année de transition pour la gestion des derniers engagements régionaux pour l'apprentissage (extinction progressive des aides aux employeurs d'apprentis notamment) et assurera la mise en œuvre des deux dotations résiduelles confiées par la nouvelle loi aux régions pour l'investissement des CFA et au titre de l'aménagement du territoire.

Concernant le secteur des Formations sanitaires et sociales

Le futur exercice s'inscrit dans la poursuite des objectifs 2019 à travers notamment la continuité du processus d'universitarisation, la mise en œuvre des premières actions du campus des métiers de la silver économie et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour ouvrir une école de podologie pour la prochaine rentrée.

Les observations

Au vu des constats précédents, la Commission reste préoccupée par l'impact encore incertain des nouvelles dispositions de la loi de 2018 sur la structure budgétaire de la collectivité régionale.

Sur l'impact de la loi pour l'apprentissage

Si la Commission relève positivement le rapprochement de l'apprentissage avec les branches professionnelles, elle souligne en particulier pour 2020 les remarques ou préoccupations concernant :

- L'insuffisance de moyens « péréquationnés » au niveau interprofessionnel pour maintenir une offre de formation sur l'ensemble du territoire régional et notamment en zone rurale
- La nécessaire complémentarité entre les différentes voies de formation
- Le besoin d'un financement spécifique pour les métiers rares afin de prévenir le risque de perte de savoirs- faire.
- Les incertitudes en matière d'investissement pour assurer la modernisation des CFA dans le temps

Sur la formation professionnelle continue

La commission partage la création d'un fonds d'innovation pour les formations liées aux OIR et aux métiers en tension, la mise en cohérence entre formation et filières stratégiques et le renforcement de la formation continue dans les niveaux supérieurs. Cependant, elle insiste sur l'importance de favoriser l'accompagnement des parcours et l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi à travers l'accès à un premier niveau de qualification.

Concernant le transfert aux Régions de l'organisation de l'information sur les métiers et les formations en direction des jeunes

La Commission adhère à la nécessité de favoriser une information des métiers plus en phase avec la réalité et les besoins du monde économique, pour favoriser une orientation positive et une meilleure insertion professionnelle. Pour autant, elle reste préoccupée par les effets d'une approche trop adéquationniste des formations eu égard aux évolutions rapides des métiers et sur les difficultés inhérentes aux modes d'organisation à mettre en œuvre pour intervenir dans les établissements. Enfin, elle suggère de porter à la connaissance des publics visés une information sur les formations des métiers relevant de l'économie sociale et solidaire qui offre des opportunités d'emplois notamment en région.

En conclusion

La Commission considère que la mise en œuvre de la compétence information sur les formations et les métiers par la Région ne doit pas reposer uniquement sur des outils numériques, mais aussi également sur le présentiel, en particulier pour les publics les plus fragiles. Enfin, elle insiste, dans un souci d'équité, sur la nécessité de permettre aux apprentis et notamment aux mineurs, de pouvoir bénéficier des transports scolaires qui sont de la responsabilité de la Région.

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

En préambule, la Commission prend acte des explications apportées par l'élue régionale, Madame Rigal, sur le volet Solidarité, prévention, sécurité très succinctement développé dans le document régional de 2020.

S'agissant de la politique publique au titre de la prévention, la Commission note la volonté de l'exécutif de vouloir renforcer son action de vigilance et de prévention sans toutefois en évoquer les modalités concrètes ni d'éventuel programme adossé à cette ambition.

Elle se réjouit que le volet convention justice soit maintenue bien que n'étant pas mentionné dans le rapport.

Par ailleurs, en matière de cohésion sociale, la Région confirme la poursuite de ses interventions. Les OB 2019 l'avaient aussi annoncé tout en baissant le budget 2019. La Commission prend acte des projets soutenus dans le cadre des appels à projets adressés aux centres sociaux autour de l'autonomie et de l'égalité Femme/Homme.

L'ambition affichée dans le secteur de la santé semble confirmée, voire renforcée autour de la lutte contre les déserts médicaux, le Plan Cancer, et le plan salle d'attente.

Lutte contre les déserts médicaux

Compte tenu du recentrage annoncé par l'exécutif régional sur ses compétences propres, la commission se félicite du maintien de l'aide à l'installation de médecins en zone rurale et métropolitaine en tension. Elle rappelle cependant que s'agissant d'un aspect stratégique incontournable de la politique de santé publique, cette charge devrait incomber en totalité à l'ARS...

Par ailleurs, où en est-on de l'évaluation des MRSP plusieurs fois annoncée au BP comme au CA ?

Plan cancer

Déjà évoquées sous forme d'actions dans le ROB 2019, le Plan Cancer est présenté par un programme global de lutte sur tous les maillons de la chaîne. Cela va-t-il se traduire par une nette augmentation au BP 2020 ?

Plan salle d'attente

Pourquoi faire de l'équipement de salles d'attente des hôpitaux, l'un des trois piliers de la politique conduite en matière de santé, alors que ce type d'action relève de la responsabilité de l'ARS et des établissements de soin. La Commission s'était déjà prononcée à l'occasion du BP 2019 en faveur d'un recentrage sur des opérations lourdes et nécessaires en matière de santé publique plutôt que d'améliorer des espaces d'attente dans les hôpitaux.

Enfin, quid du déploiement du gérontopôle que le ROB 2019 évoquait ? Plus aucune mention dans le rapport 2020 !

En conclusion,

La Commission se félicite que l'un des axes majeurs de la politique de prévention au travers de la convention Justice/Région soit maintenu. En matière de santé, elle s'interroge sur les choix arrêtés et considère que le financement des salles d'attente peut en effet être assuré par d'autres moyens tels que des associations de bienfaisance ou des fondations.

Sport, Jeunesse et Vie associative

Cette année, la Commission remercie Monique ROBINEAU, Présidente de la Commission Sports et bien-être et Jacques VERGNES, Directeur de la Jeunesse des Sports et de la Citoyenneté ainsi que Hélène RIGAL, Présidente de la Commission Vie Associative et cohésion sociale et solidarité, de leur présence pour présenter les orientations budgétaires 2020 de leur périmètre.

Comme l'an dernier, le document fourni par l'Administration ne présente pas les axes stratégiques que sont : le sport et le bien-être, la jeunesse, l'action éducative et la vie associative de façon claire.

La Commission ne peut donc que reprendre ses remarques sur le manque de lisibilité au travers d'un rapport extrêmement synthétique.

Dans ce qui est présenté, la Commission ne note pas d'évolution notable par rapport aux deux années précédentes et ne peut que reprendre les mêmes remarques que par le passé :

- Concernant l'engagement pour la jeunesse : La Commission rappelle que l'éducation ne se limite pas uniquement au temps scolaire mais englobe aussi le tiers temps des loisirs porté par le Monde Associatif. Une politique jeunesse ne saurait se limiter à une politique lycée.
- La notion de chef de filât Jeunesse n'apparaît pas dans les orientations.
- Les orientations précisent que la Région continuera à prolonger son appui aux acteurs de terrain dans leurs interventions en matière pour la cohésion sociale et de valeurs de la République. La Commission continue de regretter de n'avoir pas plus d'éléments sur ce sujet.

Concernant « Sport et bien être », les axes majeurs (soutien au sport fédéral, promotion de l'attractivité du territoire, et la préparation des compétitions de haut niveau) sont bien présents. L'accent est mis en particulier sur le déploiement des conventions avec les Ligues fusionnées depuis la mise en place de la loi NOTRe, afin de garantir une meilleure visibilité des actions sur des périodes longues de 3 ou 4 ans, et sur le rôle transversal du Sport en ce qui concerne son impact sur le développement économique et touristique grâce à l'investissement vital du tissu bénévole et associatif.

Le CROS Région Sud s'avère une tête de réseau incontournable, a fortiori dans la mesure où le sport est une compétence partagée des collectivités. La mise en place de l'ANS est à suivre de près afin de mieux garantir les montages de subventions en fonction des niveaux des collectivités.

Parmi les mesures importantes budgétisées, la Commission relève l'élargissement de la base éligible à l'e-pass (jeunes étudiants de BTS, de classes préparatoires ou suivis par les missions locales). Dans la perspective de la venue des Jeux olympiques de 2024, et dans la continuité des plans athlétisme de 2017, voire de 2018, un plan CREPS est en gestation afin de pouvoir transformer les 3 CREPS régionaux en véritables pôles olympiques, Marseille pouvant s'enorgueillir d'être la 2ème ville à accueillir le plus grand nombre de compétitions des JO. La ligne N280 tient compte de cette volonté avec 800 000 € investis sur les CREPS pour des travaux spécifiques. Trois équipes auront également été créées pour aider de manière financière les athlètes qualifiés, les jeunes en devenir ainsi que des parrains au passé prestigieux.

Enfin, la Commission continue de déplorer que le sport de masse, le sport pour tous, sport santé, pratiques féminines... ne soient toujours pas évoqués dans les Orientations Budgétaires 2020. La mise en place de suivi rigoureux par les têtes de réseaux sera donc nécessaire (CROS, Ligues...).

L'Exécutif confirme que l'attribution des subventions se fait pour des actions et plus suite à de simples demandes de fonctionnement.

La Commission relève alors la difficulté de fonctionnement au quotidien des associations et d'une visibilité à long terme.

L'Exécutif insiste les associations à aller vers des cofinancements...

L'effort de l'Exécutif est aujourd'hui clairement porté sur des aides aux investissements amortissables et aux grands événements.

L'Exécutif rappelle son choix d'aider les ligues plutôt que les clubs...

La Commission relève alors le delta entre les sports de haut niveau et les clubs de moindre importance, et par conséquent l'écart se creuse entre le sport professionnel et amateur.

En conclusion

- La Commission ne dispose toujours pas de l'intégralité des éléments qui lui permettraient d'identifier les priorités, définir des déclinaisons et la manière avec laquelle la Région va intervenir en 2020 dans le cadre des politiques publiques Sports, Jeunesse et Vie Associative.
- Malgré l'amélioration de son niveau d'information avec la venue de l'élue concernée, l'absence d'échanges avec les autres élus conforte le sentiment des conseillers d'un manque de clarté et de visibilité. Ce qui est préjudiciable pour une lecture objective des politiques régionales par la société civile incarnée par le CESER en matière de Sport Jeunesse et Vie Associative, thématiques pourtant très importantes pour l'appréciation d'un des axes prioritaires affiché par la Région : Bien Vivre en Provence, Alpes, Côte d'Azur.

Positions des Collèges

1^{er} Collège

Michel HENRY

2^{ème} Collège

Philippe COTET

Position du 1^{er} Collège

Les orientations budgétaires 2020 confirment les priorités annoncées en 2019 :

- ❖ Actions plus importantes du plan climat avec 30% du budget affecté à ces politiques pour l'instant peu documentées
- ❖ Engagement renforcé en faveur de la jeunesse
- ❖ Développement économique avec une attention particulière pour les PME-PMI avec quelques réserves sur le bilan des actions menées par la Région :
 - Informations trop parcellaires sur le bilan des OIR, du FIER, et des CRET
- ❖ Retard à combler sur le développement du haut débit qui motivera un effort plus soutenu dans ce domaine.
- ❖ Transports avec la poursuite de l'amélioration du service TER et LER, un effort annoncé sur les pôles d'échange multimodal, une volonté de simplification de la billetterie pour les clients. Dans ce domaine le très faible avancement du CPER et l'exclusion à terme des infrastructures de transport du contrat posent question notamment sur la séparation des infras et de leur exploitation.

Le 1^{er} Collège qui soutient la réforme de l'apprentissage favorable à la gestion des financements par les entreprises, note la difficulté concernant d'une part l'année 2020 de transition en cours d'année scolaire, d'autre part l'incertitude pour la Région de la dotation résiduelle et des compensations de l'Etat.

Dans l'esprit de la loi, nous nous associerons pleinement aux travaux du Conseil Régional afin que l'information sur les formations et les métiers bénéficient à tous les publics, au service de l'évolution professionnelle.

Le 1^{er} Collège constate que les progrès sur les grands équilibres financiers de la Région sont principalement dus à une recette plus élevée de la fiscalité de production des entreprises CVAE, CFE, fiscalité néfaste à la compétitivité des entreprises.

Enfin les objectifs de cadrage du BP 2020 présenté dans les orientations budgétaires nous paraissent peu ambitieux :

- ❖ Taux d'épargne brute à 17%
- ❖ Capacité de désendettement de 8 ans
- ❖ Masse salariale en augmentation de 5.5M€

En regard de la moyenne des autres Région de France (environ 20% de taux d'épargne et entre 5 à 6 années pour le désendettement).

Position du 2^{ème} Collège

Le 2^{ème} Collège souligne la nécessité d'une approche cohérente entre la politique d'investissement affichée par la Région et celle concernant les moyens de fonctionnement.

Comment peut-on développer les investissements tout en contraignant le budget de fonctionnement ?

La qualité du service rendu aux populations ne pourrait se satisfaire de politiques débouchant à la fois sur des externalisations de mission, une précarisation de l'emploi, une aggravation des conditions de travail des agents de la région au détriment du service public.

Le 2^{ème} Collège est favorable à une politique d'investissement forte qui doit être corrélée à un budget de fonctionnement dynamique permettant d'assurer un service public de qualité.

Explications de vote

1^{er} Collège

Jacques PAYAN

2^{ème} Collège

Stéphane GAVELLE

Didier SERNA

Patricia TEJAS

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Anne-Marie TABUTAUD

Intervention de Jacques PAYAN au nom du 1^{er} Collège

Le 1^{er} Collège constate avec satisfaction que les fondamentaux financiers de la Région présentés pour l'atterrissage 2019 (CA prévisionnel 2019) vont dans le bon sens :

- Respect du plafond de dépenses imposé par l'Etat
- Des dépenses d'investissement soutenues de 590M€
- Un en cours de la dette qui diminue conduisant à une capacité de désendettement de 6.6 années
- La cession d'actifs, avec plus-value, qui ne diminue pas la capacité de la Région à exprimer son point de vue dans les entreprises concernées (aéroport de Nice, Escota) qui améliore très sensiblement l'épargne nette.

Les Orientations Budgétaires 2020 confirment les priorités annoncées en 2019 :

- ❖ Actions plus importantes du plan climat avec 30% du budget affecté à ces politiques pour l'instant peu documentées
- ❖ Engagement renforcé en faveur de la jeunesse
- ❖ Développement économique avec une attention particulière pour les PME-PMI avec quelques réserves sur le bilan des actions menées par la Région :
 - Informations trop parcellaires sur le bilan des OIR, du FIER, et des CRET
 - Retard à combler sur le développement du haut débit qui motivera un effort plus soutenu dans ce domaine comme l'a souligné la commission Enseignement Supérieur Recherche dans son avis joint en annexe.
- ❖ Transports avec la poursuite de l'amélioration du service TER et LER, un effort annoncé sur les pôles d'échange multimodal, une volonté de simplification de la billetterie pour les clients. Dans ce domaine le très faible avancement du CPER et l'exclusion à terme des infrastructures de transport du contrat posent question notamment sur la séparation des infras et de leur exploitation.

Le 1^{er} Collège qui soutient la réforme de l'apprentissage favorable à la gestion des financements par les entreprises, note la difficulté concernant d'une part l'année 2020 de transition en cours d'année scolaire, d'autre part l'incertitude pour la Région de la dotation résiduelle et des compensations de l'Etat. Dans l'esprit de la loi, nous nous associerons pleinement aux travaux du Conseil Régional afin que l'information sur les formations et les métiers bénéficient à tous les publics, au service de l'évolution professionnelle.

Le 1^{er} Collège constate que les progrès sur les grands équilibres financiers de la Région sont principalement dus à une recette plus élevée de la fiscalité de production des entreprises CVAE, CFE, fiscalité néfaste à la compétitivité des entreprises.

Enfin les objectifs de cadrage du BP 2020 présenté dans les orientations budgétaires nous paraissent peu ambitieux :

- ❖ Taux d'épargne brute à 17%
- ❖ Capacité de désendettement de 8 ans
- ❖ Masse salariale en augmentation de 5.5M€

En regard de la moyenne des autres Région de France (environ 20% de taux d'épargne et entre 5 à 6 années pour le désendettement).

L'avis prenant partiellement en compte ces éléments nous le voterons.

Intervention de Stéphane GAVELLE au nom du groupe Force Ouvrière (2^{ème} Collège)

Le Groupe Force Ouvrière soutiendra l'avis du CESER concernant les orientations budgétaires 2020. Dans ce cadre, il tient à s'exprimer tout particulièrement sur deux points :

- *le premier est relatif aux politiques de l'emploi et à la performance économique*
- *le deuxième a trait à la formation professionnelle, la santé et la solidarité territoriale.*

Sur le premier point

Les récentes études de pôle emploi soulignent la difficulté de certaines entreprises à recruter sur des postes déclarés vacants. Les mêmes études soulignent que ce sont en grande partie les difficultés de logement et de transport sur les zones d'emploi concernées qui constituent un frein pour les éventuels postulants aux emplois.

C'est pourquoi, lorsque le CESER dans la diversité de sa représentation suggère à la Région » d'initier une concertation pour l'amélioration des conditions de travail » dans les secteurs du tourisme, le groupe FO ne peut que soutenir une telle demande qui touche à un secteur fondamental de l'économie régionale.

Outre les conditions de travail liées à l'emploi lui-même, les conditions de vie et de rémunération eu égard au coût de la vie sur la zone d'emploi, le coût de la mobilité ainsi que celle du logement détermineront de plus en plus la capacité des entreprises à recruter des salariés et à les fidéliser.

Sur le deuxième point

Au plan de la santé et même si l'avis du CESER ne le mentionne pas, le groupe FO se félicite que la Région dans ses orientations 2020 prévoit de réinvestir, équiper et mettre à niveau l'ensemble des écoles paramédicales qui relèvent de sa compétence.

En effet, le maintien et le développement de l'ensemble des centres de formation de la région au plus près des territoires et des établissements hospitaliers apparaît indispensable pour qui veut lutter contre le déséquilibre territorial et la désertification de l'offre de soins. Cette politique de soutien in situ nous apparaît d'autant plus capitale que le processus d'universitarisation des études paramédicales engagé dans le cadre de la standardisation des diplômes LMD, porte en elle le risque permanent d'une concentration des lieux de formation sur les seules métropoles.

Le groupe Force Ouvrière votera l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom de la CFDT (2^{ème} Collège)

L'Exécutif régional, au travers des Orientations Budgétaires 2020, devrait présenter sa stratégie avec des priorités clairement affichées ! La CFDT observe, à contrario, un manque de visibilité et de pertinence dans le projet soumis à notre assemblée.

- *Absence de liens avec le SRADDET /document récemment approuvé*
- *L'impact social des choix annoncés, comme la réduction des dépenses liées aux responsabilités clés de la Région (Formation pro, Transports, Lycées) posent la question de la crédibilité des dépenses engagées.*

Pour exemples, comment justifier l'investissement non obligatoire dans un Samu-Smur, une nouvelle école de podologie et le budget de la cité scolaire internationale alors que l'Exécutif ne respecte pas ses engagements minimaux sur l'aménagement des lycées aux handicaps ?

De plus, la gestion de l'investissement (600 M€ prévu) financé en partie par 105 M€ de vente d'actifs illustre cette gestion sans vision et qui ne cherche qu'une amélioration comptable des indicateurs de performance financière de la collectivité !

Pour la CFDT, dans un contexte d'incertitudes et de risques économiques, où l'Etat se désengage, la Région Sud répond insuffisamment aux besoins des citoyens et des entreprises !

En effet, quel impact sur les créations d'emplois de qualité, la montée en compétences des personnels, le développement durable des entreprises ? A quand une véritable évaluation des politiques publiques en région ? Le cas des OIR, avec les dispositifs d'aides aux entreprises (FIER) mériteraient là une évaluation de leurs efficacités !

Le CESER 2^{ème} Chambre de la Région, doit jouer son rôle et par ses analyses objectives permettre à l'Exécutif Régional d'affiner ses décisions

Face à ces questions, et avec constance, la rédaction de l'avis situe bien les enjeux !

L'expression des commissions sectorielles, dans le corps même du texte de l'avis, renforce là encore le rôle du CESER sur la question de l'impact social de la politique régionale !

Parce que l'avis en partie traduit notre analyse, et pose la question de l'efficacité des politiques publiques, la CFDT votera l'avis.

Intervention de Patricia TEJAS au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

L'essentiel des moyens financiers de la Région reste lié au dynamisme économique du pays et de la région à travers les ressources fiscales comme la CVAE, TVA, TICPE.... Certaines de ces taxes, telles que la TVA et la TICPE, sont de plus en plus contestées par les citoyens, à l'image de ce qui a été porté par le mouvement des « gilets jaunes », du fait de leur caractère injuste et qu'elles soient essentiellement acquittées par les ménages en tant que consommateurs finaux.

Or, la conjoncture économique du pays reste très incertaine et les perspectives de croissance pour 2019 ont été revues à la baisse par le gouvernement, ce qui risque de fragiliser les moyens financiers des Régions. A cela s'ajoutent des politiques nationales et régionales d'austérité motivées par l'obsession de la réduction de la dette publique alors que la dette privée, elle, représente 133,2% du PIB (2019). A aucun moment est mis en exergue les actifs des administrations publiques qui représentent 3 200 milliards d'euros (2017), soit près d'une fois et demi le montant de leur dette.

Pour la CGT, la FSU et Solidaires il faut arrêter de travestir la réalité et de gérer la pénurie budgétaire imposée partout sous la pression des marchés financiers et les injonctions des "critères de Maastricht". Il s'agit aujourd'hui de bien déterminer ce que les régions doivent couvrir en termes de réponses aux besoins de populations au regard de leurs compétences et en périphérie de celles-ci.

Il est, donc, nécessaire d'augmenter et de pérenniser leurs rentrées financières dans un cadre national solidaire permettant à chacune des régions de pouvoir assumer correctement ses prérogatives et d'ouvrir un débat d'ampleur au niveau du pays sur des critères de péréquation solidaire autres que seulement comptables.

Cela renvoie plus globalement à la nécessité notamment pour le gouvernement de réformer la fiscalité locale à partir d'une autre répartition des richesses, de stopper la schizophrénie généralisée qui demande sans cesse de réduire la dépense publique avec toutes les conséquences connues sur les dotations des collectivités territoriales.

Tout cela n'enlève rien aux arbitrages budgétaires plus ou moins judicieux opérés par les exécutifs régionaux en fonction de leurs orientations politiques. Ces arbitrages devraient privilégier la réponse aux besoins des populations plutôt que des aides systématiques aux entreprises sans aucune lisibilité, traçabilité et évaluation. D'autant que le taux de chômage dans notre région continue à être supérieur de 2 points par rapport à la moyenne nationale (« chiffres clefs de la DIRECCTE PACA »). Dans le même sens, le conseil régional ne peut demander dans le cadre de la différenciation, de se voir attribuer de nouvelles compétences à titre d'expérimentation, sans pouvoir forcément les assumer financièrement ou au détriment de compétences obligatoires comme l'emploi, le transport, la formation.

Hélas, une fois de plus il nous faut constater que ces orientations budgétaires souffrent d'un manque évident de vision stratégique pour notre Région.

Nous ne reviendrons pas sur les manques que nous dénonçons déjà dans la déclaration de l'an dernier. Mais ils restent toujours aussi criants cette année. Bien plus, dans certains domaines la Région semble paralysée par les réformes en cours. Il en est ainsi de l'apprentissage avec la perte de compétence.

La Région doit-elle s'en désintéresser ? Les enjeux pour nos jeunes et nos territoires sont énormes. Pourtant, rien n'est dit sur les dotations confiées par la loi aux Régions pour l'investissement dans les CFA et la majoration de prise en charge des contrats d'apprentissage. Comment la Région va-t-elle les utiliser ? Quelle ligne de conduite va-t-elle adopter pour soutenir les CFA les plus impactés par la réforme ?

Avec le Plan Climat, toujours présenté comme la priorité régionale on constate qu'en 2020, les palmiers sont remplacés par les bateaux, les abeilles par la plantation d'arbres, les bornes électriques par le chèque énergie durable, sans aucune réflexion d'opportunité et sans qu'aucune information ne soit donnée sur la mise en œuvre des priorités annoncées lors des orientations budgétaires 2019 ?

La vente des actifs de la Région dans l'Aéroport de Nice pour financer l'équipement des lycéens en tablettes et manuels numériques soulève de multiples interrogations. Quelle évaluation de la perte liée à cette vente sur les entrées financières à moyen et long terme ? Quels financements sur la durée pour le renouvellement des tablettes et des licences des manuels numériques ? Comment justifier le désintérêt de la Région que cela traduit pour un équipement pourtant essentiel au développement de notre territoire ? Rappelons que Nice est le troisième aéroport de France et premier de PACA en trafic passagers !

Nous ne pouvons que saluer la volonté de préserver une capacité d'investissement supérieure à 500 millions d'euros par an. Mais les choix opérés en matière d'investissements sont eux-mêmes discutables. Nous connaissons par exemple les besoins de certains territoires en construction de lycées, en gros travaux de rénovation toujours non programmés, idem pour leur accessibilité aux élèves en situation de handicap. Pourtant, la priorité affichée semble être cette cité scolaire internationale de Marseille, qui n'a d'utilité que pour l'image dont veut se doter la Métropole Marseillaise, mais ne répond en rien aux besoins des jeunes.

Dans le même temps, il est illusoire de penser qu'il serait possible plus longtemps de développer les investissements tout en voulant contraindre toujours plus le budget de fonctionnement. La question posée est bien celle des moyens donnés aux collectivités pour financer les investissements mais aussi les dépenses de fonctionnements qui en découlent, gages de la qualité du service rendu aux populations.

Cette politique de réduction continue des moyens impacte négativement les services de la Région, les agents et leurs conditions de travail, ce n'est pas acceptable !

Il s'agit de choix politiques dans l'utilisation des richesses créées, dans l'arbitrage entre le bien commun, la réponse aux besoins d'un côté et la financiarisation, l'accaparement des richesses de l'autre.

L'avis du CESER en intégrant les apports des commissions met en avant un certain nombre de questionnements et de remarques que nous partageons. C'est pourquoi les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.

Intervention d'Anne-Marie TABUTAUD au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges prennent acte de l'avis du CESER sur les orientations budgétaires 2020 et souhaitent insister sur quelques points.

1- Il serait intéressant lorsque sont abordées les Orientations Budgétaires d'avoir en complément du comparatif OB de l'année avec les OB de l'année précédente, des éléments sur le pré atterrissage de l'année en cours pour être le plus en phase avec la réalité.

2- Nous sommes conscients que les finances de la Région sont contraintes. Aussi, ne devrait-on pas faire des choix financiers sur les compétences de la Région avant d'engager des investissements qui sont des compétences de l'Etat, voire des autres collectivités ?

3- La Région fait de la COP d'avance un enjeu majeur de sa mandature avec 20 % du budget régional en 2018 et un tiers en fin de mandature. Nous confirmons l'attente de la lisibilité dans les chiffres de l'engagement de la Région.

4- Notre Collège, représentant notamment le tissu associatif qui accompagne le handicap souhaite insister non seulement sur l'accès des enfants handicapés dans certains lycées mais plus largement sur l'accès notamment au niveau des transports qui n'est pas toujours digne d'une région qui se doit d'être en règle avec les obligations législatives.

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web : www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com